

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Flavien THÉLISSON – Agnès PRUNET – Guillaume PIOCHON - Anne GOGUÉ - Nicolas GROSSI - Justine MARCHAND - François LECHRIST - Pauline RENAUDIN - Patricia VINCENT – Yannick BARRIOS - Philippe CHANDONNAY - Graziella LEPLEY - Geoffrey BEDU - Mylène BELOT - Éric BRIAULT.

N° 1-24.09.2020 – OBJET : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Justine MARCHAND a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

N° 2-24.09.2020 – OBJET : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 JUILLET ET 27 AOÛT 2020

Procès-verbal du 9 juillet 2020 :

Observation de François LECHRIST : question N° 2 - Droit de préemption : Il propose de remplacer le terme « mis en œuvre » par « instaurer » qui correspond mieux à la réalité juridique.

Observations d'Agnès PRUNET : question sur la dénomination « CCGCPR » ou « CCGR ». Le maire confirme qu'il n'y a pas de changement et que le nom reste bien « CCGCPR ».

Question n°12- Contrat livraison des repas cantine : Elle s'étonne des montants différents de ceux présentés en séance. Il est rappelé que lors de la présentation des différentes offres en séance, il était prévu que la commission scolaire rencontre le prestataire retenu.

Procès-verbal du 27 août 2020 :

Les élus ont complété les interventions manquantes dans les questions diverses.

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 9 juillet et 27 août 2020, transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, sont adoptés à la majorité des membres présents dans la forme et la rédaction proposées, tenant compte des modifications ci-dessus exprimées.

N° 3-24.09.2020 - OBJET : CONTRAT D'ASSISTANT DE CONSERVATION A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ASSOCIÉE

Le Maire expose que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal a créé un emploi d'Assistant de conservation – permanent - à temps non complet à raison de 17,50/35^{ième} – Catégorie B. Il rappelle que, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service, considérant la recherche infructueuse de candidats statutaires, le maire propose à l'assemblée de reconduire le poste contractuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE**, à compter du **1^{er} octobre 2020**, pour un an, de renouveler le poste d'un agent contractuel afin d'assurer les fonctions d'assistant de conservation, à temps non complet - sur une durée hebdomadaire de 17 h 30, à la bibliothèque municipale associée. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 452.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

N° 4-24.09.2020 - OBJET : CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Le maire informe de l'inscription au tableau d'avancement au grade **d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe** de M. CHIQUET Joël, actuellement adjoint technique territorial. Le Centre de gestion 37 édite et expédie les propositions d'avancement de grade qui est une possibilité et non un droit pour l'agent ; il appartient à l'autorité territoriale de s'assurer des conditions requises pour que l'agent puisse en bénéficier et de proposer à l'assemblée délibérante de créer ce nouveau poste.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la proposition du tableau d'avancement établi par le Centre de gestion 37,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2017 validant les ratios d'avancement de grade « promus-promouvables »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide à compter du **1^{er} novembre 2020**, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux :

- **CRÉATION** d'un poste **d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe** – permanent - à temps complet 35/35^{ème} – Catégorie C.

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

N°5-24.09.2020 - OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2020

Le service culturel présente les tarifs des spectacles de l'année 2020 avec une modification de billetterie. Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE cette proposition et fixe le prix des entrées comme suit :

| | dates | quoi | billetterie |
|---------------|------------------|-----------------------------------------|-------------|
| vœux du maire | 10/01/2020 | collectif coqcigrue/ | 0 |
| jazz | 01/02/2020 | jazz | 14€/ 7€ |
| FeC | 29/03/2020 | 3 mètres 33 (bibli+moisant) | 12€/ 6€ |
| | ou autre commune | blouses notes | 0 |
| | 08/03/2020 | Cie jaberwook "fonction de l'orgasme" | 12€/ 6€ |
| | 14/03/2020 | Chloé martin | 12€/ 6€ |
| | 11/04/2020 | sortie résidence atelier des actes | 12€/6€ |
| | 16/05/2020 | quartet love / jazz apéro en extérieur. | 12 € |
| | 06/06/2020 | Cie taprobane "chat botté" | 0 |
| | 10 et 11/09/20 | piano du lac | 0 |
| | année 2020 | 3 public en herbe | 0 |

| | | | |
|-----------------|------------|-------------------------------------|-------------|
| semaine theatre | 03/10/2020 | barocco théâtre "le coureur" | 12€ / 6€ |
| | 06/10/2020 | cie 21 "dis horatio" | 12€ / 6€ |
| sco+TP | 06/11/2020 | fabienne avisseau et francois cornu | 0 |
| noël | 19/12/2020 | cinéma de noel JP | 0 |

N° 6-24.09.2020 – OBJET : VALIDATION DE LA PROPOSITION D'ADRESSAGE DE LA POSTE

Le maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du mois d'octobre.

Comme cela avait été envisagé, il propose de prévoir une commission dédiée à la présentation du dossier.

N° 7-24.09.2020 – OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le maire expose que suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Une seule liste s'étant présentée aux élections 2020, il y a lieu d'appliquer la procédure des Communes de – de 1000 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les conseillers municipaux suivants :

Titulaire : **Monsieur François LECHRIST**, avocat, domicilié lieu-dit « Le Rouvre » 37370 NEUVY-LE-ROI,

Suppléante : **Madame Justine MARCHAND**, enseignante-chercheuse en Université domiciliée 3 Rue de la Fontaine 37370 NEUVY-LE-ROI.

Il propose :

Au titre de déléguée de l'administration désignée par le représentant de l'Etat :

Mme Martine MARCHAND, retraitée des services de la Préfecture, domiciliée 4 Rue Saint-Nicolas 37370 NEUVY-LE-ROI.

Au titre de déléguée désignée par le président du Tribunal de Grande Instance :

Mme Jeannine MARCHAISSEAU, retraitée maîtresse de maison en MFR, domiciliée 9 Rue Neuve 37370 NEUVY-LE-ROI.

N° 8-24.09.2020 – QUESTIONS DIVERSES

Le maire,

- fait part de la convocation à la réunion de la commission communication de la CCGCPR le mardi 6 octobre prochain à 18 h 30 qui a été transmise à Agnès PRUNET et Yannick BARRIOS ;

- informe du projet d'arrêté précisant les conditions d'ouverture et d'utilisation des salles communales. Il propose d'attendre les consignes préfectorales avant de rendre exécutoire cet arrêté ;

- rend compte du dernier conseil communautaire auquel assistaient le Sous-Préfet et les services fiscaux qui ont présenté les excuses de l'État suite à la saisine de la Cour des comptes Régionale.

Le président de la CCGCPR a fait le choix de ne pas lancer de grands chantiers afin de travailler un projet de territoire. Un sondage a été réalisé auprès des 273 élus du conseil communautaire, environ 30 % de réponses. Prochaine étape, tous les maires vont se réunir pour avancer sur un projet de territoire et se trouver sur une dynamique commune.

Il a été acté le passage de la redevance à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera à payer par le propriétaire avec la taxe foncière. Un débat s'engage sur le coût que cela va engendrer, sur les inégalités compte tenu du rapport superficie/nombre d'habitants du logement ; les avis sont partagés. Un taux d'écrêtement va être proposé par la Communauté de Communes.

Il est constaté un problème du tri des déchets à mettre en place : il semblerait que la CCGCPR fournisse encore des composteurs aux nouveaux administrés qui le souhaitent.

Le maire a abordé les Fonds de concours, la CLECT et les participations de la CCGCPR. Un rendez-vous va être fixé avec les services de la CCGCPR chargés de la CLECT, le vice-président aux finances (M. PENINON) le secrétariat de la mairie et les adjoints, pour aborder ces questions.

Le maire souhaite aborder l'étude des budgets communaux mi-novembre. Il précise qu'il sera difficile de se baser sur les dépenses et recettes réalisées en 2020 compte tenu de la crise sanitaire COVID qui a bousculé beaucoup de choses.

Patricia VINCENT rend compte de l'assemblée générale de RES (Relai Emploi Solidarité) à laquelle a été constaté un bilan positif. 80 % de femmes y sont inscrites pour des emplois ponctuels qui peuvent parfois se pérenniser. L'activité a été en baisse à cause du confinement mais il y a une reprise depuis le mois d'août. L'association travaille en collaboration avec la Mission Locale de Touraine qui intervient auprès des jeunes de moins de 25 ans. Guillaume PIOCHON également présent à cette assemblée informe qu'il est rentré au conseil d'administration. Il informe qu'un nouveau plan jeunesse a été mis en place. Flavien THÉLISSON propose de relayer cette information sur les réseaux sociaux de la Commune.

Geoffrey BEDU fait part de demandes reçues concernant le problème de visibilité au carrefour du centre de secours et des « accrochages » qui y ont lieu assez régulièrement. Un débat s'engage sur la sécurité et les aménagements à faire. Cette question avait déjà été abordée par le précédent conseil.

Graziella LEPLEY informe que la commission environnement programmée avec M. LAPLEAU pour aborder les déchets est reportée mais en attente d'une nouvelle date.

Philippe CHANDONNAY rend compte de la réunion de la commission voirie de la CCGCPR qui a eu lieu sur le site de la société Colas à Mettray. Il a été abordé la mise en conformité de l'accessibilité aux personnes handicapées (ADAPH) dans le cadre du schéma directeur du village. Il demande que ce dossier soit vérifié car si la Commune n'est pas en règle, elle ne pourra pas bénéficier de la Dotation Rurale de Solidarité.

Il demande où en est le dossier du chemin pédestre à l'étang des Arguillonnières. Les terrains ont été bornés mais il y avait un problème de signature avec la famille MARTEAU. Le maire en a reparlé avec Jacques MARTEAU, les protocoles d'accord par la famille MARTEAU viennent seulement d'être signés. Il faut maintenant caler un rendez-vous avec le notaire.

Guillaume PIOCHON informe que la rentrée scolaire s'est bien passée. Il rend compte de la réunion de la commission Environnement et Développement durable de la CCGCPR. Il a évoqué le projet de cuisine centrale pour les écoles, les EPHAD, ... Des réunions à thèmes vont être mises en place. Les conseillers municipaux (extérieurs aux commissions) et les administrés pourront y assister sur proposition.

François LECHRIST évoque la dégradation du toit du lavoir qui n'a toujours pas été réparé à ce jour. Le maire propose de voir ce qui peut être fait avec les employés municipaux. François LECHRIST évoque également l'état des trottoirs de la rue du 11 Novembre. Il est rapporté la remarque d'un riverain qui constate des trous dans cette rue suite à la réparation d'une fuite d'eau.

Flavien THÉLISSON informe de la réponse de l'avocat concernant le litige de la déviation et de la VC 301. Les parties en cause ont jusqu'au 28 septembre pour présenter leurs éventuelles pièces, date de clôture de l'instruction. Il demande à François LECHRIST s'il a reçu cette réponse, il semblerait que non.

Éric BRIAULT observe que les trottoirs de certaines rues ne sont pas nettoyés et évoque l'état des caniveaux de la rue des Prés. Le maire lui répond que les agents communaux doivent être reçus ensemble en présence de Nicolas GROSSIS et Anne GOGUÉ pour aborder l'organisation du service.

Éric BRIAULT évoque également l'altercation entre les agents communaux et certaines personnes de l'association de la pêche. Flavien THÉLISSON résume la situation partie d'un problème de fauchage. Les écarts de conduite sont partagés.

Justine MARCHAND aborde un problème qui lui a été signalé concernant les repas servis à la cantine des Tilleuls et plus précisément les sauces des plats. Guillaume PIOCHON n'a pas été informé de cette réclamation. Le maire précise qu'une lettre lui a été adressée concernant un problème de punitions à la cantine. Graziella LEPLEY rend compte de l'observation de Mme HOUDAYER Maryannick sur les enfants qui deviennent insolents.

Agnès PRUNET informe de sa rencontre avec un photographe qui doit intervenir sur la Commune puis les photos seront exposées sur le site du Département.

Graziella LEPLEY propose que la Rue de la Fontaine soit aménagée pour faire ralentir les véhicules. Des bacs à fleurs pourraient être posés. Le maire répond qu'il faudrait mettre à l'étude un aménagement pour toutes les rues.

Flavien THÉLISSON informe que le conseil municipal a été remercié pour la décision de faire poser deux plots sur le passage piétons, en face de la pharmacie.

La séance est levée à 22 H 40.